



Nendaz
Cité de l'énergie



nendazpanorama

N° 113 | AOÛT 2013

sommaire

NENDAZENSEMBLE

Ecole enfantine et primaire nouveautés pour la rentrée	2
Organisation des classes enfantines et primaires.....	3
Organisation du C.O.	5
Liste des élèves par classe.....	5
Dispenses, congés et absences..	5
Aide pédagogique	6
Orientation scolaire et professionnelle.....	7
Structures d'accueil pour les enfants.....	7
Prévention scolaire	8
Patrouilleurs.....	9
Plan de scolarité 2013-2014	10
Horaires transports scolaires...	11
Le centre scolaire d'Aproz.....	12
Inauguration de la salle de gym de Haute-Nendaz	12
Nouvelle place de jeu à Basse-Nendaz	14
Info de la police sur les chats errants.....	14

NENDAZRÉTRO

L'ASPN en reportage	15
---------------------------	----

NENDAZBOUGE

Apprenti(e)s, quoi de neuf?.....	16
La route de Chandoline élargie	17
Les activités de l'ASPN	18
Nendaz Sport fête ses 10 ans ...	19
Les métiers du tourisme.....	21
Esprit nature.....	23
Lud'Oasis : un lotto et plusieurs rendez-vous	23

Édité par la commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz



edito

par Olivier Crettenand

La période estivale sonne irrémédiablement comme un métronome rythmant la vie de toutes les familles. Elle marque la fin d'une année scolaire. C'est la relâche pour nos enfants et, par effet domino, pour chaque parent, grand-parent, ami, voisin... C'est également la période où l'on prépare et anticipe la prochaine année scolaire. On aperçoit les étales des magasins étoffés des articles scolaires, indispensables ou totalement inutiles, qui agrémenteront le quotidien de nos élèves dès la rentrée prochaine. Période plus stressante et pleine de doutes pour les parents des enfants qui commencent leur scolarité, elle est plus routinière pour les autres.

Vous découvrirez notamment, dans cette édition du Nendaz Panorama, l'organisation des classes de l'école de Nendaz pour la prochaine période scolaire 2013-2014. Les horaires des classes, l'organisation des transports, la liste des enseignants et toutes les informations utiles pour les aspects administratifs en lien avec la scolarisation de nos enfants.

Dès la prochaine rentrée scolaire, les enfants d'Haute-Nendaz bénéficieront d'une nouvelle salle de gymnastique pour leurs cours d'éducation physique. Soyons certains que ce nouvel espace qui a été inauguré le 20 juin dernier trouvera un accueil très ludique auprès de ses principaux usagers. Gageons également que cette

salle polyvalente sera très bien fréquentée par nos sociétés locales ou lors de différents événements en lien avec l'église à proximité.

Les classes primaires d'Aproz prendront leurs quartiers d'altitude au bâtiment scolaire de Fey afin de permettre aux travaux de rénovation du centre scolaire d'Aproz de débuter. Ces travaux offriront aux écoliers d'Aproz et environ un nouveau complexe scolaire bâti aux dernières normes minergie. Les salles de classes seront équipées d'éléments pédagogiques modernes conformes qui permettront un enseignement dynamique.

Depuis quelques années maintenant, le nombre d'enfants fréquentant nos différentes structures d'accueil est en constante augmentation. La société actuelle impose de plus en plus souvent aux deux parents de travailler. Les familles monoparentales peuvent également s'appuyer sur cette prestation pour placer les enfants auprès de personnes compétentes et avoir sereinement une activité professionnelle. Aujourd'hui, c'est donc près d'un écolier sur deux qui fréquente une fois l'un des trois sites de l'UAPE. Notre préoccupation actuelle est de viser l'organisation la plus efficace et de doter des locaux adéquats à ce service.

Je vous souhaite donc beaucoup de plaisir à la lecture de ce Nendaz Panorama et vous adresse au nom du Conseil Communal d'excellentes vacances estivales et une rentrée scolaire réussie.

Olivier Crettenand,
conseiller communal ■



créé et imprimé
À NENDAZ



école enfantine/primaire: nouveautés pour la rentrée 2013-14

par Marie-Cathy Constantin

La rentrée scolaire 2013-2014 marquera l'introduction du Plan d'Etudes Romand (PER) dans les classes de 1^{re}, 2^e, 5^e et 6^e primaire et ce pour toutes les disciplines.

Le Plan d'études romand est au cœur du processus d'harmonisation de la scolarité obligatoire. Il est la référence centrale et commune des objectifs d'enseignement pour les sept cantons francophones et il détermine la majeure partie des contenus d'apprentissage des onze années de la scolarité.

Outre les objectifs des domaines disciplinaires, le Plan d'études romand définit également les attentes fondamentales en termes

- de formation générale qui doit prendre en compte l'utilisation des outils multimédias, la recherche et le traitement de l'information, la gestion de projets personnels ou encore la prévention et la santé;
- de capacités transversales telles que la collaboration, la communication, les stratégies d'appren-

tissage, la pensée créatrice et la démarche réflexive qui sont des aptitudes indispensables à la réussite des apprentissages.

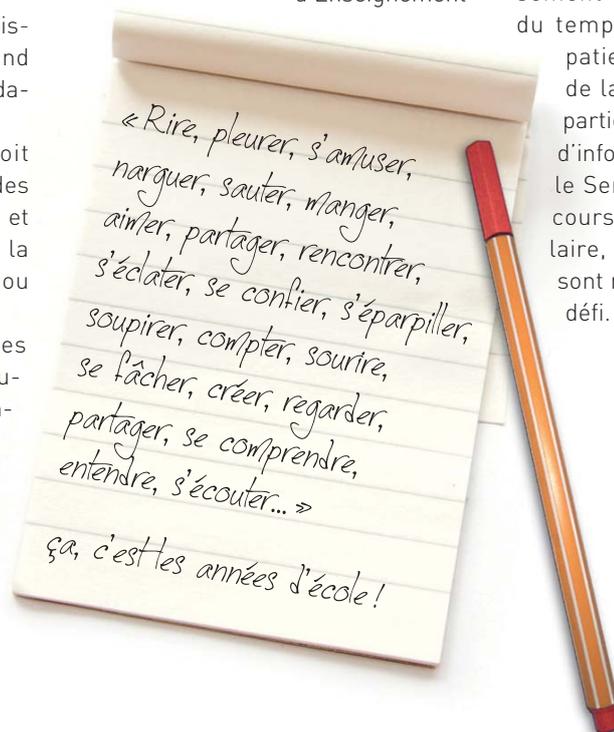
La principale nouveauté de la future année scolaire constitue l'introduction de 90 minutes de cours d'anglais en 5^e année primaire. Ces cours seront obligatoirement dispensés par des enseignants ayant terminé leur formation langagière et obtenu la certification cantonale d'anglais.

En parallèle, de nouveaux Moyens d'Enseignement

Romand (MER) seront introduits dans les classes de 5^e et 6^e primaire :

- de nouveaux moyens d'enseignement :
 - de français avec la collection « L'île aux mots »
 - de géographie et de sciences
 - d'éducation nutritionnelle « Senso5 »
- d'un dossier d'évaluation comprenant les résultats chiffrés ainsi que l'appréciation de l'attitude de l'élève complètera les informations du livret scolaire.

Il est certain qu'un tel bouleversement des pratiques demandera du temps, de la motivation, de la patience, des réajustements et de la collaboration. Après avoir participé activement aux séances d'informations mises en place par le Service de l'Enseignement au cours de la dernière année scolaire, les enseignants de Nendaz sont motivés et prêts à relever ce défi.



organisation des classes enfantines et primaires

par Marie-Cathy Constantin

CENTRE SCOLAIRE DE HAUTE-NENDAZ

N° de téléphone

- Centre scolaire de Haute-Nendaz
027 289 56 79
- Classe enfantine du Praplan
027 288 58 80
- Classe enfantine de la Cure
027 288 21 09
- Classe ACM de la Cure
027 288 21 10

Horaire de classe

- Centre scolaire de Haute-Nendaz et la Cure :
Matin : de 08h30 à 11h30
Après-midi : de 13h30 à 16h30
- Classe enfantine du Praplan :
Matin : de 8h40 à 11h40
Après-midi : de 13h40 à 16h40

Organisation des classes

- 1^{re} et 2^e enfantine du Praplan :
Corbaz-Fournier Emmanuelle
et Rosales de la Rosa Annick
- 1^{re} et 2^e enfantine de la Cure :
Fournier Danièle

Les élèves de 1^{re} année enfantine ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

Les élèves de 2^e année enfantine ont classe les lundis, mardis et jeudis toute la journée ainsi que les mercredis et vendredis matin.

- 1^{re} primaire : Carthoblaz Micheline
et Délèze Murielle

Les élèves de 1^{re} année primaire ont congé le jeudi **ou** le vendredi après-midi toute l'année selon la liste transmise par les enseignantes, de même que le mercredi matin dès le 12 mars 2014.

- 2^e primaire : Lang Anne et Bourban Caroline

Les élèves de 2^e année primaire ont congé le lundi après-midi **ou** le jeudi après-midi toute l'année selon la liste transmise par l'enseignante, de même que le vendredi après-midi dès le 28 février 2014.

- 3^e primaire : Theytaz Cécile
et Cordova Catherine
- 4^e primaire : Fournier Patrice
et Fournier Jacques-Antoine
- 5^e primaire : Genolet Gérard
et Fournier Jacques-Antoine
- 6^e primaire : Charbonnet Manu
et Fournier Jacques-Antoine
- Cours ACM – ACT : Conti Francine ■



CENTRE SCOLAIRE DE LA BIOLETTE À BASSE-NENDAZ

N° de téléphone

- Centre scolaire de la Biolette
027 289 56 77

Horaire de classe

- Matin : 08h30 à 11h30
- Après-midi : 13h30 à 16h30

- 1^{re} primaire : Glassey Marie-Antoinette
et Clerc Anne

Les élèves de 1^{re} année primaire ont congé le mercredi matin toute l'année de même que le vendredi après-midi dès le 28 février 2014.

- 2^e primaire : Broccard Eliane
et Fournier Marie-Cécile

Les élèves de 2^e année primaire ont congé le mercredi matin **ou** le vendredi après-midi toute l'année selon la liste transmise par l'enseignante,

de même que le lundi après-midi dès le 10 mars 2014.

- 3^e primaire : Délèze Marie-Danielle
et Glassey Simon
- 4^e primaire : Filliez Pierre-André
et Pitteloud Marie-Françoise
- 5^e primaire : Clerc Agnès
et Pitteloud Marie-Françoise
- 6^e primaire : Theytaz Pierre
et Bourban Caroline
- Cours ACM – ACT : Crettenand Simone
et Conti Francine ■

Organisation des classes

- 1^{re} et 2^e enfantine : Fournier Joëlle
et Rosales de la Rosa Annick
- 1^{re} et 2^e enfantine : Hugo Véronique

Les élèves de 1^{re} année enfantine ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

Les élèves de 2^e année enfantine ont classe les lundis, mardis et jeudis toute la journée ainsi que les mercredis et vendredis matin.



CENTRE SCOLAIRE D'APROZ

N° de téléphone

- Classe enfantine d'Aproz
027 289 56 78
- Ecole de Fey
027 289 56 75

Horaire de classe

- Matin : 08h30 à 11h30
- Après-midi : 13h30 à 16h30



Organisation des classes

• 1^{re} enfantine : Délèze Patricia

Les élèves de 1^{re} année enfantine ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

• 2^e enfantine : Bornet Patricia

Les élèves de 2^e année enfantine ont classe les lundis, mardis et jeudis toute la journée ainsi que les mercredis et vendredis matin.

• 1^{re} et 2^e primaire : Fournier Michel et Pitteloud Marie-Françoise

Les élèves de 1^{re} année primaire ont congé le lundi après-midi toute l'année de même que le vendredi après-midi dès le 28 février 2014.

Les élèves de 2^e année primaire ont congé le jeudi après-midi toute l'année de même que le vendredi après-midi jusqu'au 22 novembre 2013 y compris.

• 3^e et 4^e primaire :

Bornet Alain et Glassey Simon

• 5^e et 6^e primaire : Lathion Fabienne et Guntern Céline

• Cours ACM – ACT : Guntern Céline

CENTRE SCOLAIRE DE BAAR

N° de téléphone

- Centre scolaire de Baar
027 289 56 76

Horaire de classe

- Matin : 08h35 à 11h45
- Après-midi : 13h30 à 16h20

tine ont classe les lundis et vendredis matin ainsi que les mardis et jeudis toute la journée.

• 1^{re} et 2^e primaire : Cordova Catherine

Les élèves de 1^{re} et 2^e année primaire ont congé le mercredi matin toute l'année de même que le vendredi après-midi dès le 28 février 2014.



Organisation des classes

• 1^{re} et 2^e enfantine : Délèze Fanny et Fournier Laura

Les élèves de 1^{re} et 2^e année enfan-

COURS D'APPUI PÉDAGOGIQUE INTÉGRÉ

Ces cours seront assurés dans les différents centres scolaires par :

- Fournier Raymonde, Genolet Marie-Cécile et Carruzzo Stéphanie

CATÉCHÈSE

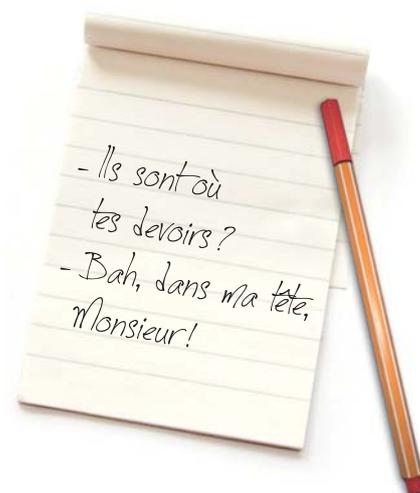
Dans les classes primaires, les cours d'enseignement religieux seront assurés par :

- Fendrych Nadia, Fournier Soraya, Palazzo Monique, l'abbé Bertelleto Léonard, Glassey Jean-Philippe, Fendrych Martin et Gex-Fabry Sylvain

REMARQUES PARTICULIÈRES

L'organisation des « activités complémentaires » pour les classes de 1^{re} et 2^e primaire qui en disposent peut être faite de diverses manières : enseignement alterné, appuis aux élèves en difficulté voire combinaison des deux.

Par décision du Conseil d'Etat, les titulaires des classes de 6^e primaire ainsi que les enseignants qui effectuent leur formation de langues bénéficient de demi-journées de décharges.



organisation du cycle d'orientation

par Marie-Cathy Constantin

N° de téléphone

- 027 289 56 70

Horaire de classe

- Matin : 07h55 à 11h30
- Après-midi : 13h50 à 16h20

Organisation des classes

Personnel enseignant titulaire :

- 1C01 Dénéreaz Marie-Paule
- 1C02 Lathion Caroline
- 1C03 Wicky Michel
- 2C01 Fournier Yvan
- 2C02 Bagnoud Pierre-Michel
- 2C03 Glassey Vinciane
- 3C01 Broccard Jacques
- 3C02 Fournier Antoine
- 3C03 Bollin Vincent

Professeurs spécialisés ou auxiliaires :

- Blanchard Valérie
- Crettenand Annabelle
- Clerc Benoît
- Fournier Mireille

Fournier Thomas
Künzi Christian
Maret Jean-Daniel
Praz Manu
Praz Maryline
Porcellana Muriel
Verstreppen Sébastien

Enseignant spécialisé :
Fournier Antoine
Praz Maryline

Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'annoncer auprès de la direction des écoles.

Direction des écoles

• Directeur

M. Bourban Claudy
Tél. prof. 027 289 56 70
Tél. port. 078 746 94 44

• Adjointe à la Direction

M^{me} Constantin Marie-Cathy
Tél. prof. 027 289 56 74
Tél. port. 079 779 58 42

• Secrétariat

M^{me} Arona Anne-Marie
Tél. prof. 027 289 56 72
Une permanence est assurée les matins de classe de 7h30 à 8h00 ainsi que les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30.

Orientation scolaire

M^{me} Dettwiler-Lorétan Isabelle
Tél. prof. 027 289 56 74
La permanence est assurée le jeudi matin. ■

liste des élèves par classes

par Marie-Cathy Constantin

Jusqu'à l'année scolaire qui vient de s'écouler, il était d'usage d'afficher les listes des élèves par classes à l'entrée des bâtiments scolaires. En raison de l'utilisation généralisée d'Internet, il a été décidé que ces documents seraient désormais consultables uniquement sur le Web à l'adresse www.nendaz.org. Les personnes intéressées pourront découvrir lesdites listes à partir du **mardi 13 août 2013**. ■



dispenses, congés et absences - les principes à observer

par François Praz

La question des dispenses, congés et absences implique un certain nombre d'obligations de la part des élèves, mais aussi de leurs parents (voir encadré). En Valais, le « Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire »

fait foi. À titre de principe général, ce document mentionne clairement que l'éducation des enfants est en premier lieu l'affaire des parents.

À Nendaz comme ailleurs, l'école recherche leur collaboration afin que la formation de leur progéniture

s'accomplisse dans les conditions les plus favorables. Or, dans la pratique, certaines négligences ont, hélas, été observées. Des absences n'ont ainsi pas été annoncées. Des demandes de congés ont de plus été communiquées à des moments inopportuns. Enfin, les responsables des écoles n'ont plu-

sieurs fois été avisés qu'à la dernière minute des absences des enfants.

En quoi est-ce dommageable ? En réalité, l'enseignant qui n'est pas avisé de l'absence d'un enfant se doit de réagir sans délai. Il est en effet le garant légal de la sécurité de ses élèves. L'appel téléphonique aux parents constitue la première démarche qui est à l'accoutumée effectuée. Par chance, dans la plupart des cas, cette initiative suffit à éclaircir les causes de l'absence. Afin d'éviter d'alarmer inutilement les responsables éducatifs, il n'en est pas moins crucial que les parents les informent de toute absence **avant le début de la classe**. Par ailleurs, les demandes de congés doivent, elles, être transmises dans un délai raisonnable à la Direction des écoles.

Le règlement cantonal précise encore que les parents doivent s'abstenir de solliciter des congés abusifs et d'entraver le personnel enseignant dans l'exercice de ses fonctions. Ils ont surtout la responsabilité d'assurer la présence à l'école de leur enfant. Ignorer ces dispositions peut entraîner des sanctions (section IV, article 12). Nous comptons par conséquent sur la vigilance de chacun afin que la gestion de ces différents types d'absences se déroule sans anicroche.

CE QUE DIT LA LOI

Section III : Dispenses, congés et absences

ART. 9 FRÉQUENTATION DES COURS

- 1 La fréquentation de l'école et de tous les cours prévus au programme est obligatoire. Demeurent réservées les dispositions de l'article 28 de la loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962.
- 2 Les élèves peuvent en outre exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires pour suivre des leçons privées hors programme. Sur demande des parents et après préavis de la commission scolaire ou de la direction d'école, le Service compétent du département accorde les dispenses et fixe les conditions.

ART. 10 CONGÉS

- 1 Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :
 - a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée ;
 - b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
 - c) par l'inspecteur, de dix à 27 demi-journées de classe effective ;
 - d) par le département au-delà de 27 demi-journées.
- 2 Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction d'école. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.
- 3 Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.
- 4 Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

ART. 11 ABSENCES

- 1 En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.
- 2 Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée.
- 3 Toute absence injustifiée est passible de sanction.

aide pédagogique - appel aux bonnes volontés

par François Praz

Voilà déjà cinq ans qu'a été lancé le programme d'aide pédagogique organisé après les heures de cours habituelles. Depuis, des volontaires aux profils parfois très différents (étudiants, grands-parents, etc.) donnent de leur temps pour épauler les élèves qui éprouvent des difficultés à faire leurs devoirs. Ces jeunes peuvent bénéficier par ce biais de deux heures hebdomadaires de travail accompagné.

Durant l'année scolaire 2012-2013, les demandes ont cependant dépassé

l'offre. Pour être précis, une vingtaine d'inscriptions ont été enregistrées. Or, les capacités d'accueil se limitent à 20 élèves en moyenne. Cette restriction a obligé la Direction des écoles à refuser quatre à cinq demandes, faute d'accompagnants disponibles.

Afin de ne pas laisser dans l'embarras les élèves qui n'ont pas pu être pris en charge, nous souhaitons augmenter nos capacités d'accueil. Nous faisons donc appel aux personnes de bonne volonté qui souhaitent venir en aide à ces élèves en difficulté scolaire. Une

rémunération est versée à celles et ceux qui assurent cet encadrement pédagogique.

Il s'agit concrètement de les aider dans des tâches simples, comme la lecture d'un texte, la révision d'une leçon ou l'apprentissage du livret et de la conjugaison. Aucune qualification particulière n'est requise pour assumer ce rôle. Il vous suffit de contacter la Direction des écoles et vous pourrez alors faire oeuvre utile auprès de notre jeunesse.

orientation scolaire et professionnelle (OSP)

par Isabelle Dettwiler-Lorétan, conseillère en orientation

Le travail de l'orientation professionnelle consiste en la transformation des rêves d'enfant en projet d'adolescent qui doivent pouvoir se concrétiser sur le chemin de la formation vers l'âge adulte. Il demande de jongler entre collaboration, donc échange d'information avec les personnes qui gravitent autour du jeune et protection de la sphère privée : les idées qui mûrissent, telles les graines en hiver, devraient rester à l'abri des on-dit et des statistiques car seules les meilleures deviendront réalité visible. La patience est de mise. La compétence aussi ainsi que la qualité de la documentation mise à disposition. Les enseignants accomplissent aussi un remarquable travail durant les cours d'éducation au choix et sont de précieux alliés ainsi que les directions d'établissements et les parents qui connaissent bien les forces de leurs enfants.

Pour parvenir à un résultat encourageant pour tous ces acteurs de la transition secondaire I-secondaire II, les patrons restent d'incontournables faiseurs de miracle en ouvrant leur porte et en offrant cet espoir inégalé d'un avenir. La question qui revient chaque année : chaque cas particulier trouvera-t-il « chaussure à son pied » c'est-à-dire à la mesure des exigences et des capacités en présence. La permanence OSP du CO de Nendaz forte de la finesse des collaborations, a répondu

avec cœur aux demandes des élèves et des parents au fil de l'année.

Choix des élèves à notre connaissance

Parmi les 57 élèves en fin de scolarité obligatoire, 4 ont décidé de faire une 3^e CO sur place, 2 une 3^e en immersion dans le haut-valais, et 5 ont opté pour une solution intermédiaire (stages, séjour linguistique, semestre de motivation). Les préapprentissage et apprentissages retenus cette année sont les suivants :

Apprentissage dual : 30 élèves (formation initiale en 2 ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou formation initiale de 3 ou 4 ans avec certificat fédérale de capacité (CFC)

- 1: Assistante en pharmacie
- 1: Assistante socio-éducative
- 1: Assistante en soin et santé communautaire
- 1: Agent de relation client
- 1: Automaticien
- 1: Boucher
- 1: Carrossier
- 2: Charpentier
- 1: Coiffeuse
- 2: Conducteur de camion
- 1: Constructeur métallique
- 1: Cuisinier
- 1: Dessinateur en génie civil
- 1: Ebéniste
- 2: Electricien de réseau

- 2: Employé-e de commerce
- 3: Gestionnaire du commerce de détail (vente)
- 1: Maçon
- 1: Mécanicien en maintenance
- 1: Mécatronicien, véhicule léger
- 1: Menuisier
- 2: Paysagiste
- 1: Polymécanicien

Je tiens à remercier encore une fois les patrons pour la chance offerte à nos jeunes.

Apprentissage en école de métier : 5 élèves (l'école de commerce en fait partie car elle délivre après 4 ans d'étude une maturité professionnelle commerciale)

- 1: Elève à l'Ecole de commerce (EC) Sion,
- 4: (dont 1 GEI, 1 ASE et 2 ASSC) à l'Ecole professionnelle service communautaire, (EPSC)

Ecoles post obligatoire

Les écoles suivantes ont été choisies après le CO par :

- 5 élèves : école pré-professionnelle (EPP) Sion, consolidation des bases scolaires
- 1 élève : école de culture générale (ECG) Sion
- 24 élèves : collège (y inclus les 2^e)

Puissent-ils tous mener à bien avec entrain leur formation. ■

structure d'accueil pour les enfants

par François Praz

L'UAPE mode d'emploi

L'unité d'accueil pour écoliers de la Commune de Nendaz se compose de trois sites qui ont vocation à prendre en charge les enfants en dehors des horaires scolaires. Pour l'année scolaire 2013-2014, ce ne sont pas moins de 170 enfants qui devraient bénéficier de ce service, déchargeant de la sorte leurs parents de bien des soucis. Il est à noter que les **formulaires d'inscription** sont disponibles dès à présent sur le site officiel de la Commune à l'adresse www.nendaz.org/uape.

Quelques points méritent des précisions en ce qui concerne la prochaine rentrée. Tout d'abord, il a été observé durant l'année écoulée que la fréquentation de ces lieux d'accueil était irrégulière. Les mardis et jeudis ont souvent affiché complet, alors que les vendredis après-midi ont connu une affluence réduite. Une meilleure répartition des enfants selon le taux d'occupation des différentes journées doit donc être obtenue.

Du côté du Service de la jeunesse du canton, aucune aide concrète ne

peut être attendue. Sa politique en la matière consiste à n'apporter un soutien que lorsque le 100% des capacités réelles d'accueil a été dépassé, ce qui n'est pas le cas à Nendaz. Il en résulte que, en l'état, tous les enfants ne pourront pas être pris en charge lors de la prochaine année scolaire. Sur les 200 demandes enregistrées, 170 seulement pourront être satisfaites.

De quelle manière peut-on gérer cette problématique ? Les parents sont en premier lieu encouragés à organi-

ser leur propre emploi du temps afin de profiter au mieux des créneaux qui restent disponibles. Il convient également qu'ils effectuent les démarches d'inscription dans les meilleurs délais, car les élèves sont acceptés en fonction de l'ordre d'arrivée de ces inscriptions.

Enfin, à titre de rappel, le local abritant l'UAPE d'Aproz sera déplacé dès la rentrée scolaire dans un pavillon transitoire situé près des classes enfantines.

Horaires

Les UAPE de Haute-Nendaz, La Crettaz et Aproz sont ouvertes :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h30 à 8h30 et de 11h30 à 18h30 ;
- mercredi de 6h30 à 18h30.

Durant les **vacances scolaires**, seule l'UAPE de Haute-Nendaz reste en activité :

- du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30.

N.B. pour tous renseignements complémentaires (tarifs, règlement, etc.), vous pouvez contacter les responsables en utilisant l'adresse e-mail uape@ecolenendaz.ch ou en appelant le **027 288 32 12, ceci tous les jours de 16h30 à 18h30.**



Structure d'accueil des élèves du C.O.

Depuis l'année scolaire 2007-2008, la Commission Scolaire a mis en place une structure d'accueil pour certains élèves fréquentant le Cycle d'Orientation de Basse-Nendaz.

Nous avons décidé de limiter les trajets en bus durant la pause de midi en supprimant le trajet Basse-Nendaz/Bieudron. Ces élèves sont accueillis à la Maison paroissiale avec un encadrement professionnel de 11h30 à 13h45 pour le repas, un temps de loisirs et un temps d'étude.

Cette démarche sera renouvelée pour l'année scolaire 2013-2014. La priorité est donnée aux élèves de Bieudron/Cor

ainsi qu'aux enfants fréquentant déjà nos structures (ex. UAPE). Cette année, nous disposons de suffisamment de place pour d'autres élèves intéressés.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Adresse e-mail

- uape@ecolenendaz.ch

N° de téléphone

- 027 288 32 12 - Tous les jours entre 16h30 et 18h30

Site internet

- www.nendaz.org/uape

prévention scolaire

par la Police municipale

Rentrée scolaire : enfants en danger sur le chemin de l'école

En suisse, chaque année, environ 1'300 enfants ont un accident sur le chemin de l'école. Entre 5 et 14 ans, les accidents constituent même la première cause de mortalité.

Les forces se conjuguent pour assurer la sécurité des enfants pendant la rentrée des classes et pour sensibiliser les automobilistes

Comme chaque année, les policiers seront présents, à proximité des établissements scolaires, pour sensibiliser les usagers de la route aux problèmes de la vitesse, au non respect de la priorité sur les passages pour piétons et au stationnement illi-

cite aux abords des écoles. Le but de cette présence accrue étant de sécuriser les périmètres aux alentours des écoles, mais aussi de rappeler aux usagers de la route les règles fondamentales de la circulation.

Le chemin de l'école – Stop avant le choc

Le TCS quant à lui, revient cette année avec une campagne qui s'inspire du monde enfantin et sympathique des playmobils, réussit un coup de maître en amenant le monde de l'enfance dans celui des adultes et de la circulation routière. Le message «Stop avant le choc» est ainsi perçu de manière positive.



Toujours s'arrêter complètement

Saviez-vous que les enfants apprennent à ne s'engager sur un passage piéton que si le véhicule est totalement immobilisé ? Beaucoup de conducteurs ne le savent pas et ne s'arrêtent pas totalement, font un signe de la main ou un appel de phares, ce qui est justement à éviter.

Les enfants ne peuvent évaluer la distance et la vitesse des véhicules. **C'est pourquoi il est primordial que les conducteurs s'arrêtent totalement aux passages piétons.**

Saviez-vous qu'un enfant de moins de 7 ans met 3 à 4 secondes pour distinguer une voiture à l'arrêt d'une autre qui roule lentement ? Que les enfants entre 6 et 9 ans ont deux fois plus de risque d'être accidenté que les adultes ? Ou encore que les enfants accompagnés de camarades se comportent de manière plus risquée sur le trajet de l'école que lorsqu'ils se déplacent seuls ?

Usagers plus forts : vigilance et prévenance

La sécurité des enfants relève aussi en partie des conducteurs. Ceux-ci doivent être particulièrement vigilants sur les trajets scolaires, de même



qu'au début et à la fin des classes.

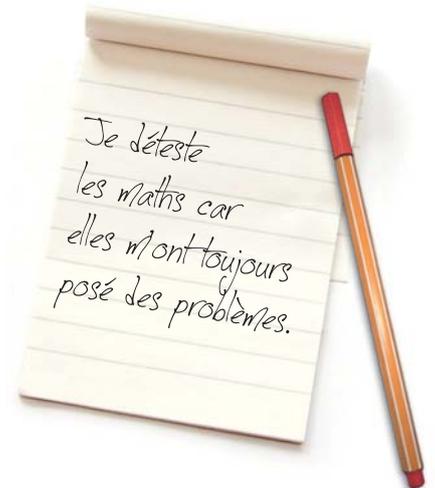
- Lorsque des enfants se trouvent à proximité de la route, réduisez votre vitesse et soyez prêt à freiner.
- Si les enfants ne prêtent pas gare à la circulation et que leur attention est davantage absorbée par le jeu que par le chemin de l'école, donnez un petit coup de klaxon pour signaler votre présence ou arrêtez-vous.
- Lorsque des enfants se font signe ou s'appellent de part et d'autre de la chaussée, préparez-vous à ce que l'un d'eux coure brusquement sur la route.
- Roulez avec une prudence particulière aux abords des passages pour piétons.
- Soyez vigilant à proximité des arrêts de transports publics : des enfants pourraient traverser la route en courant.

Les parents montrent la voie

Le trajet scolaire doit être préparé soigneusement :

- Parcourez-le avec votre enfant à plusieurs reprises avant la rentrée en guise d'exercice.
- N'optez pas pour l'itinéraire le plus court, mais le plus sûr.
- Prévoyez suffisamment de temps pour que votre enfant puisse aller à l'école tranquillement.

Sources TCS-BPA.



patrouilleurs - un grand merci

par François Praz

Véritables anges gardiens de nos enfants lorsque ceux-ci quittent le nid familial, les patrouilleurs scolaires rendent de précieux services à notre commune. Leur vigilance garantit la sécurité des déplacements des plus jeunes dans nos rues et aux abords de nos routes. Les patrouilleurs scolaires, qui sont totalement bénévoles, méritent par conséquent notre gratitude : ils consacrent du temps à cette mission et ils n'attendent rien en retour. L'occasion était trop belle de leur dire ici un grand merci pour leur dévouement sans faille.

Quelques faits méconnus

- Il reste peu de patrouilleurs en

activité sur le territoire de Nendaz. Seuls les secteurs d'Igier, de Sornard et de la Poya bénéficient de leurs interventions.

- La police communale assure l'encadrement des patrouilleurs. Elle leur dispense une formation et elle leur fournit le matériel nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Les patrouilleurs sont tous au bénéfice d'une assurance individuelle spéciale.
- Il est préférable d'avoir toujours des patrouilleurs au bord de nos routes ou de n'en avoir jamais. Les situations intermédiaires sont source de danger à la fois pour les patrouilleurs et pour les enfants

- Lorsque les parents savent qu'il n'y a pas de patrouilleurs à un endroit donné, leur vigilance augmente en règle générale.



plan de scolarité 2013-2014

par la commission Enseignement et Formation

2013	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Lu	5 12 19 26	2 9 16 23 30	7 14 21 28
Ma	6 13 20 27	3 10 17 24	1 8 15 22 29
Me	7 14 21 28	4 11 18 25	2 9 16 23 30
Je	1 8 15 22 29	5 12 19 26	3 10 17 24 31
Ve	2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25
Sa	3 10 17 24 31	7 14 21 28	5 12 19 26
Di	4 11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27
	* 9	* 19	* 15

	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés
Lu	4 11 18 25	2 9 16 23 30	<div style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></div> Jours fériés à ne compter ni dans les congés ni dans les jours effectifs de classe
Ma	5 12 19 26	3 10 17 24 31	
Me	6 13 20 27	4 11 18 25	
Je	7 14 21 28	5 12 19 26	
Ve	1 8 15 22 29	6 13 20 27	<div style="background-color: #e91e63; width: 15px; height: 15px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></div> Journées école
Sa	2 9 16 23 30	7 14 21 28	
Di	3 10 17 24	1 8 15 22 29	<div style="background-color: #fce4ec; width: 15px; height: 15px; display: inline-block; margin-right: 5px;"></div> Demi-journées école
	* 18	* 13.5	

2014	JANVIER	FÉVRIER	MARS
Lu	6 13 20 27	3 10 17 24	3 10 17 24 31
Ma	7 14 21 28	4 11 18 25	4 11 18 25
Me	1 8 15 22 29	5 12 19 26	5 12 19 26
Je	2 9 16 23 30	6 13 20 27	6 13 20 27
Ve	3 10 17 24 31	7 14 21 28	7 14 21 28
Sa	4 11 18 25	1 8 15 22	1 8 15 22 29
Di	5 12 19 26	2 9 16 23	2 9 16 23 30
	* 18	* 18	* 14

	AVRIL	MAI	JUIN
Lu	7 14 21 28	5 12 19 26	2 9 16 23
Ma	1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24
Me	2 9 16 23 30	7 14 21 28	4 11 18 25
Je	3 10 17 24	1 8 15 22 29	5 12 19 26
Ve	4 11 18 25	2 9 16 23 30	6 13 20 27
Sa	5 12 19 26	3 10 17 24 31	7 14 21 28
Di	6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29
	* 14	* 18	* 10.5

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire **167**

Horaires des transports scolaires

Enfantines et primaires	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↑	↑	↓	↓	↑	↓	↑
HAUTE-NENDAZ								
Station	0815		1156		1300		1649	
Village	0820		1151		1308		1644	

BASSE-NENDAZ (pour les élèves de Saclentse, Beuson, Sornard, Fey et Condémines + Baar et Brignon 4P-5P-6P)

BAAR (pour les élèves de la rive droite de 1E, 2E, 1P, 2P, 3P)

La Rinde	0755		1147		1255			1642
Saclentse	0800		1142		1302			1637
Sornard	0805		1156		1305			1651
La Poya	0819	2 ^E BUS	1143	2 ^E BUS	1323	2 ^E BUS		1638 2 ^E BUS
Basse-Nendaz (cour)	0825		1135		1330			1630
Condémines	0755		1202		1300			1657
Moralla	0800		1158		1308			
Fey	0802		1155		1311			1649
Basse-Nendaz (cour)	0812		1145		1318			1640
Baar	0800	0825	1147	1147	1255	1327	1621	1652
Brignon	0805	0820	1143	1152	1300	1320	1626	1645
Bioleys				1155				
Beuson	0810	0818	1140		1305			1642
Basse-Nendaz	0816	0816	1132		1312			1634

FEY (POUR LES ÉLÈVES DE BIEUDRON, DE COR ET D'APROZ)

Bieudron	0750		1200		1250		1700	
Cor	0750		1200		1250		1700	
Aproz	0800		1150	1155	1300		1650	1655
Fey	0815		1140	1145	1315		1640	1645

Cycle d'orientation	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ	↓	↓	↑		↓	↓	↑	
Nendaz-Station		0720	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0727	1151			1334	1644	
Sornard		0729	1149			1338	1642	
Saclentse	0732		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0739	0739	1139		1321	1345	1632	

LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ

Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	

Baar - Basse-Nendaz

Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	

COR - BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ

Bieudron		0715	1205		1305		1705	
Aproz		0725	1152		1320		1647	
Fey		0736	1143		1331		1638	
Basse-Nendaz		0745	1135		1340		1630	

Cor		0705	1155	MERCREDI	1305		1705	
Route de Cor			1150	MERCREDI				
Aproz		0722		MERCREDI	1320		1655	

CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ

Clèbes		0735	1150		1325		1645	
Veysonnaz		0740	1145		1330		1640	
Basse-Nendaz		0750	1135		1340		1630	

le centre scolaire d'Aproz - les travaux côté pratique

par François Praz

Comme nous l'avons exposé dans le précédent numéro de Nendaz Panorama, d'importantes transformations ont débuté cet été au centre scolaire d'Aproz. Ce chantier se prolongera jusqu'à l'automne 2015. Les cours ne seront toutefois pas interrompus. Le pavillon des classes enfantines du village sera simplement déplacé à proximité des locaux actuels. Comme les effectifs ont augmenté, la rentrée 2013-2014 verra aussi l'ouverture d'une classe enfantine supplémentaire. Un second pavillon sera ouvert pour accueillir les nouveaux arrivants.

Durant les deux ans à venir, les élèves d'Aproz du niveau primaire seront, quant à eux, scolarisés à l'ancienne école de Fey. Un service de transport sera organisé à leur intention. L'arrêt de bus sera situé sur la place de l'église. Vous trouvez en page 11 les horaires de ces bus.

Les contraintes qu'entraîneront ces travaux devraient être compensées par la perspective d'utiliser de futurs locaux beaucoup mieux adaptés. Une salle de gymnastique polyvalente comportant une scène pour les spectacles sera notamment inaugurée en 2015, ce dont l'ensemble de la population profitera. ■



la salle polyvalente inaugurée

par François Praz

Peu avant l'été, une cérémonie a marqué la fin des travaux à Haute-Nendaz. Retour sur ce moment d'exception.

Le 20 juin dernier aura vu coïncider deux événements d'importance : la fin des cours pour les élèves et, surtout, les célébrations officielles liées à l'inauguration de la nouvelle salle polyvalente. Dès 17h30, les invités d'honneur ont été accueillis. À partir de 18h30, la population nendette les a rejoints en nombre pour découvrir cette réalisation de premier plan. Les

autorités politiques (par le Président Francis Dumas) et religieuses (grâce à Monsieur l'Abbé Léonard Bertelletto), ainsi que les concepteurs de la salle se sont exprimés à cette occasion, rappelant les nombreux efforts qui avaient été consentis avant que Haute-Nendaz ne puisse accueillir ce bâtiment multi usages qui, de par sa polyvalence même, permettra d'organiser des activités très variées. Le Quatuor du Cor des Alpes s'est produit pour marquer le début des réjouissances, après quoi une bénédiction, puis un spectacle très

apprécié de la compagnie sédunoise Biclowns et de l'école de cirque de Sion ont ponctué cet événement particulièrement réussi.

Le projet de la salle de gymnastique polyvalente a longtemps mûri avant de voir le jour, puisque le Conseil communal avait pris la décision de la construire le 27 octobre 1997 déjà. L'explication de cette gestation de 13'021 jours tient à la fois aux nombreuses procédures administratives qui ont été nécessaires, de même qu'aux études pointues qui ont dû être conduites. Des critères comme l'évolution démographique ont rendu plus complexe encore ce processus préparatoire. Au terme de ces démarches, l'autorisation de construire fut accordée le 15 juin 1982. Le vote du crédit pour les sept millions de francs nécessaires à la construction de la salle se vit toutefois refusé lors de l'assemblée primaire du 27 décembre 1982. Le dossier entra alors dans une phase de latence. Il y a plus de trois ans, il fut réactivé lors d'une nouvelle assemblée primaire. Le précieux vote fut cette fois entériné et un concours fut organisé. Le bureau BNF Architectes, qui réunit Aude Bornet, Stéphanie Fornay-Farquet et Geneviève Nanchen, a alors vu son concept couronné.



L'objectif des architectes a consisté à offrir une vision globale, non seulement de la future salle, mais aussi de ses environs. Ils ont par conséquent imaginé une véritable place du village qui englobe l'église, l'école, le cimetière et le bâtiment du Toko qui a été acquis par la Commune. La paroisse a été logiquement impliquée dans le projet du fait que le parvis de l'église en fait partie intégrante. Plusieurs difficultés ont compliqué la tâche des architectes, comme l'omniprésence des voitures en contrebas de la route. Le parking coupait en outre cette zone en deux et les piétons peinaient à se frayer un chemin à cet endroit-là. Le parvis de l'église connaissait, lui aussi, des problèmes de trafic non négligeables. La première tâche des concepteurs a de ce fait consisté à déconnecter cette zone de l'accès des véhicules. Le parcage se fait désormais en amont du site. De nouvelles places de parc seront par ailleurs créées en amont également de l'église. L'intégration des autres éléments du bâti s'est faite dans le respect de la topographie.

La nouvelle salle polyvalente propose en réalité trois salles en une : la scène dotée de lumière naturelle, le foyer et la salle principale elle-même. Des parois coulissantes permettent de les utiliser soit simultanément, soit indépendamment. De l'avis général, l'espace intérieur lamé en sapin est des plus élégants avec une absence notable de piliers, la dissimulation ingénieuse des éléments techniques et, en prime, une vue magnifique sur la vallée. En tant que Cité de l'Énergie, Nendaz peut de surcroît se réjouir de l'excellence des réalisations en la matière. Une attention particulière a en effet été portée à l'aspect énergétique. Le bâtiment est certifié Minergie, mais les valeurs de l'enveloppe dépassent même les normes de ce label. Le chauffage, quant à lui, est alimenté avec les plaquettes provenant du triage forestier (un système qui est complété par des panneaux solaires). La ventilation mécanique a été pour sa part renforcée par une ventilation naturelle motorisée.



QUELQUES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Places de parc

- Situation antérieure : 42 places de parc existantes ; places de parc créées : 52, dont 40 permanentes, en plus des 9 places existantes vers le Toko.

Trois salles

- Le foyer : 130 m² ; capacité d'accueil : 80-100 personnes assises ; peut être fermé côté salle de gym et accessible indépendamment ; en galerie sur la salle de gym, elle permet d'organiser diverses manifestations sportives ou non.
- La scène : 96 m² avec une fenêtre et un accès direct à l'entrée secondaire ; peut être utilisée, grâce à la paroi coulissante, de manière indépendante comme salle d'appoint ; sur la scène sont rangées 65 chaises et 5 tables.
- La salle polyvalente : 450 m² ; équipée pour tous les sports scolaires ; elle peut accueillir environ 450 personnes assises et 360 personnes attablées (lotos, banquets) ; ces scénarios tiennent compte du mobilier en place et des normes de protection incendie.

Équipements sportifs

- Les engins sportifs fixes sont placés dans le faux plafond ; des trappes en permettent l'utilisation.
- Les anneaux sont rangés dans l'épaisseur du faux plafond ; un moteur permet l'ouverture des trappes.
- Les cordes à grimper s'enroulent sur un axe inséré dans le faux plafond.

Équipements scéniques

- La scène est équipée d'une structure métallique à hauteur réglable permettant l'installation des différents éléments techniques (spots, panneaux phoniques, tentures, etc.).
- La sono professionnelle est dotée de haut-parleurs protégés par des volets pour le sport ; elle peut être branchée en salle et/ou sur le foyer et/ou à l'extérieur ; la régie mobile est rangée dans la scène et raccordée dans la salle.
- En salle, des palans au plafond permettent de fixer des poutrelles ; les éléments de poutrelles sont rangés dans le local engins, en hauteur.
- Plancher de scène : sous le plancher de scène sont rangées les tables et chaises pour les manifestations ; une avant-scène d'un mètre avec escaliers d'accès est rangée dans le local engins.

Acoustique

- En réponse aux contraintes exigées par les différents usages, différentes surfaces absorbantes et réverbérantes sont réparties en plafond et en parois.

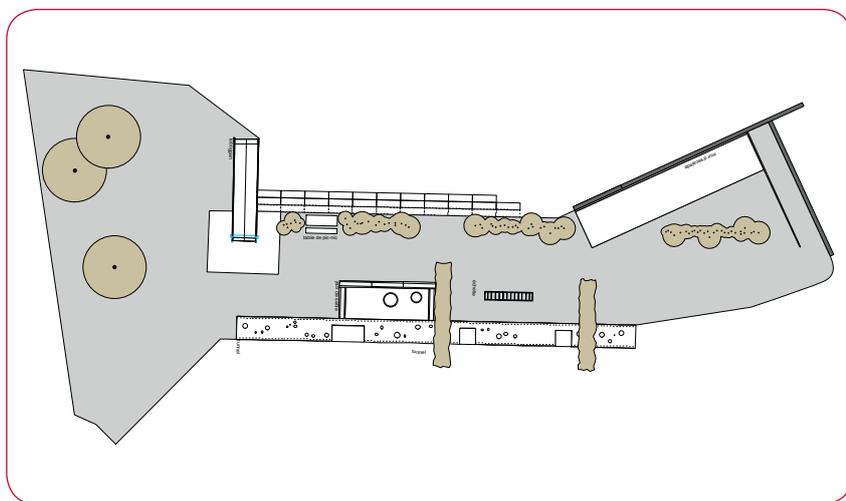
nouvelle place de jeu à la Biolette

par François Praz

Voilà une nouvelle qui va réjouir bien entendu les petits, mais probablement aussi les grands : à la rentrée scolaire prochaine, une nouvelle place entièrement dédiée au jeu sera inaugurée à la Biolette. La phase de conception a été lancée début 2012 et les travaux en eux-mêmes ont été initiés en mai de cette année. Quelques aménagements complémentaires devront être réalisés cet automne afin que cette zone ludique prenne toute son envergure. Des végétaux seront pour ce faire plantés. Par la suite, ceux-ci offriront autant de cachettes pour les jeunes que d'ombre pour les moins jeunes.

L'architecte-paysagiste nendard Arnaud Michelet a piloté ce chantier. L'objectif visé consistait à ne pas uniquement disposer des éléments de jeu les uns à côté des autres, mais de mener une réflexion en profondeur. Comme il le précise lui-même, pour chaque projet de paysage, la prise en compte des éléments déjà présents sur le site et dans les environs est source d'idées. En l'occurrence, le concept retenu a consisté à faire en sorte que le pré voisin vienne se prolonger sur la place. Dans ce but, un plan incliné enherbé qui reprend sa topographie a été créé.

Le talus à l'amont du site possédait de plus une pente parfaite pour la mise en place d'un large toboggan intégré au relief. Plus proche de l'école, le mur en béton a été transformé en mur d'escalade. Le tunnel a été pour sa part installé dans la longueur. Désormais, il est orienté vers la cour d'école. Il constitue à lui seul une véritable invitation à se plonger dans l'univers du jeu. Diverses ouvertures ont permis d'y aménager des passages et d'apporter de la lumière. Sa surface a été traitée en tableau noir, ce qui permet aux élèves de gribouiller tout ce qu'ils n'osent pas écrire sur le vrai tableau noir de leur classe.



Plusieurs autres aménagements ingénieux sont à mettre en évidence. Ainsi, les gradins existants offrent des assises sur toute la longueur de la place. Des structures en bois et une table de pique-nique rendent ces emmarchements plus chaleureux. Ces éléments sont simples, mais ont une grande valeur ludique. Ils offrent la possibilité aux enfants d'inventer des jeux et de développer leur créativité. Dernier point, ils sont généreusement dimensionnés, ce qui, à l'échelle des enfants, les rend encore plus imposants. ■

chats errants

par la Police municipale

Depuis plusieurs mois, la Police municipale de Nendaz reçoit de multiples plaintes contre des chats errants qui occasionnent des nuisances.

Inquiétude sanitaire

En soi les chats errants ne sont pas dangereux. Les nuisances qu'ils occasionnent sont plutôt d'ordre sanitaire. Ces chats peuvent véhiculer des maladies comme la toxoplasmose. De nombreuses personnes se sont retrouvées avec des excréments dans leur jardin, ou devant leur maison. Le problème des chats errants est étroitement lié à l'apport de nourri-

ture qui leur est fourni par des personnes auxquelles ils n'appartiennent pas. Les animaux peuvent ainsi se reproduire et les colonies grandissent. Nous sollicitons donc les personnes qui nourrissent des chats autres que les leurs de ne plus le faire ou alors de prendre les responsabilités telles

que prévues dans l'ordonnance sur la protection des animaux à savoir prendre toutes les mesures afin d'empêcher la reproduction involontaire. Nous invitons donc les propriétaires à munir leur chat d'un signe distinctif (collier) et de procéder à leur castration ou stérilisation. ■

Aspect légal

Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) 455.1

Art. 25 Principes

4. Le détenteur d'animaux doit prendre toutes les mesures qu'on peut attendre de lui afin d'empêcher une reproduction excessive d'animaux.





L'ASPN en reportage

par Nadine Fournier

Nous souhaitons vous faire découvrir au travers de petits reportages des faits marquants qui se sont déroulés dans notre commune. Par la même occasion vous découvrirez certaines photos de notre fonds. Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Nendaz, août 1956,

Très cher grand-père,

Je vous écris depuis Haute-Nendaz, en Valais, où je passe des vacances à la montagne avec ma tante et mon oncle. La pension des Gentianes où nous logeons a été construite en 1947. L'établissement est confortable et compte 25 lits. Nous avons fait la connaissance d'un groupe de suisses allemands, d'un couple d'anglais et d'une famille parisienne. Vous allez rire mais cette pension existe grâce à la Mob! Pour venir jusqu'ici, nous avons emprunté le train jusqu'à Sion, puis remonté la vallée en car postal. En passant dans le petit village de Basse-Nendaz, j'ai été surprise de découvrir un cinéma!

Aujourd'hui, c'était jour de randonnée. Départ à pied de la pension jusqu'au sommet de Tracouet à 2200m. Après une petite pause à l'ombre d'un sapin, j'ai eu la peur de ma vie. Un énorme taureau avec de grosses cornes et un pelage noir comme du charbon fonçait droit sur moi. Un vacher venu à mon secours m'expliqua que mon taureau était en réalité une vache de la race d'Hérens et qu'elle ne me voulait aucun mal. Pas très rassurée, j'ai accéléré mon pas pour fuir le troupeau. Arri-

vée au sommet de la montagne, je ne pus m'empêcher de pousser un waouh d'admiration. Quel paysage grandiose, les Alpes bernoises et vaudoises se dressaient devant nous avec leurs sommets encore enneigés. Vous pensez bien que ma tante ne pu s'empêcher de me donner une petite leçon de géographie. Là-haut sur la montagne, s'élevait un refuge de montagne tout en bois avec son toit de bardeaux, construit dans les années 30 par le ski-club «Le Chamois». Nous sommes descendus quelques mètres pour manger au bord d'un petit lac. Affamée, j'ai rapidement englouti une tranche de pain de seigle avec un bout de saucisse et un excellent morceau de fromage de la région. L'après-midi, nous avons entendu un bruit de moteur venant du ciel. En levant nos têtes, nous avons aperçu un petit avion qui se posait, pas très loin de nous. C'était le célèbre pilote des glaciers Herman Geiger avec son piper. Nous avons appris pour la suite qu'il avait atterri pour la première fois à Tracouet le 19 mars 1953. Une piste d'atterrissage a été aménagée près du lac, par le cabaniste et sa famille.

Sur le chemin du retour, nous avons traversé le hameau des Rairettes.



Nous avons aperçu quelques chalets, qui selon mon oncle appartiennent à des Sédunois soucieux de prendre de la hauteur pendant les chaleurs estivales. Lors du souper, M. Pitteloud nous expliqua que vers les années 1880, la famille de Dardel de Neuchâtel avait construit un chalet près des mayens du Bleusy.

Ma semaine de vacances touche bientôt à sa fin et je garderai un très bon souvenir de mon séjour dans les Alpes valaisannes. Les gens de la région peuvent paraître bourrus mais dans le fond sont très sympathiques. Je me réjouis d'avance de revenir dans la région et de découvrir ce merveilleux paysage recouvert de neige, car mon oncle m'a fait la promesse de revenir à Haute-Nendaz l'hiver prochain pour essayer le téléski installé derrière le hameau de la Crète.

Je vous embrasse très affectueusement.

Votre petite-fille

Sources : Nendaz : à l'occasion des 30 premières années d'existence des téléphériques de Nendaz S.A./ Simon Germanier. ■





apprenti(e)s : quoi de neuf?

par la commission jeunesse & formation professionnelle

Le 30 avril dernier a eu lieu une séance d'information destinée à tous les apprenti(e)s de 1^{re} année formés sur notre territoire. L'objectif était de les renseigner quant à l'organisation générale de l'administration communale, à la composition et aux tâches essentielles de la commission jeunesse & formation professionnelle, aux divers soutiens dont ils peuvent bénéficier durant leur apprentissage. Un document contenant les principales informations leur a été distribué, chacun sachant dorénavant où s'adresser lors d'un souci de formation ou d'emploi.

Dans le cadre de la cérémonie de remise des mérites de la commune de Nendaz, il a été procédé à l'attribution du prix de l'apprenti(e) méritant(e). Cette année, deux lauréates ont reçu cette distinction officielle et un montant de 250 fr. chacune :

- M^{lle} Coralie Fournier, qui a brillamment réussi sa formation

d'employée de commerce auprès de l'administration communale de Nendaz. Celui-ci souligne son investissement, sa volonté et son énergie ainsi que son positivisme qui lui ont permis le développement de belles compétences.

- M^{lle} Julie Maytain, qui a remarquablement obtenu son CFC de polygraphe auprès de l'imprimerie IGN SA. Celui-ci souligne son travail et son dynamisme qui lui ont permis d'obtenir plusieurs distinctions dans le cadre de ses examens de fin de formation.

La commission jeunesse & formation professionnelle se plaît à rappeler que les modalités relatives à l'attribution d'un prix destiné à un(e) apprenti(e) qui s'est montré(e) particulièrement méritant(e) dans le cadre de sa formation est toujours d'actualité. Le règlement y relatif a été envoyé aux

entreprises formatrices et est disponible pour consultation sur notre site Internet www.nendaz.org/apprentis.

L'objectif de cette démarche n'est pas seulement de relever les mérites d'apprenti(e)s aux résultats brillants mais également d'encourager celles et ceux qui démontrent une remarquable persévérance, motivation, autonomie...

Aussi, nous encourageons vivement les entreprises à nous faire parvenir la candidature de l'un(e) de vos apprenti(e)s qui, selon vous, mériterait un signe de reconnaissance. Le délai pour la rentrée des candidatures est fixé au **30.9.2013**.

La commission réitère ses félicitations aux deux lauréates ainsi qu'aux entreprises formatrices et rappelle qu'elle se tient à disposition pour tout renseignement.



la route de Chandoline élargie

par François Praz

Depuis quelques mois, des travaux ont lieu sur la route de Nendaz, près de Chandoline. Ils permettront un élargissement notable de la chaussée.

Pas moins de 7'000 véhicules parcourent en moyenne chaque jour cette portion de route qui se situe entre Chandoline et Turin. Or, le trajet en question est plutôt sinueux en l'état actuel. Des travaux ont donc été initiés en 2012 afin d'améliorer le tracé et la géométrie de ce segment. Ces interventions auront pour conséquence principale l'élévation de deux murs. Leur construction rendra possible un élargissement de la chaussée pour permettre en particulier aux bus de se croiser. De cinq mètres à l'heure actuelle, la route fera entre deux fois 3,60 mètres et deux fois 3,75 mètres par la suite. Dans cette optique, une technique inédite en Valais est testée par le Service des routes, des transports et des cours d'eau qui assure la gestion de ce projet.

Deux murs et des aménagements

Concrètement, la surélévation de la route se fera au moyen d'un mur réalisé à partir de panneaux TerraClass. Il s'agit d'éléments préfabriqués de 1,50 mètre sur 1,50 mètre en béton que l'on superpose les uns sur les autres. Des armatures en matière synthétique fixent ces plaques qui sont disposées en arêtes de poisson. Le poids de l'ouvrage vient également stabiliser celui-ci. On ne trouve que très peu d'exemples de telles réalisations en Suisse, alors que, ailleurs dans le monde, elles sont beaucoup plus courantes (certains ouvrages réalisés de cette manière mesurent 40 mètres de haut sur 500 mètres de long). Ce système présente en réalité plusieurs avantages par rapport à ses alternatives traditionnelles (voir encadré en page 18). Les blocs d'ancrage restent par exemple de taille raisonnable et ne nécessitent pas l'installation d'une grosse semelle. En l'occurrence, le fait que la zone de Chandoline connaisse des risques de glissements de terrain a toutefois amené les ingénieurs en charge de la conception (SD



ingénierie Dénériaz & Pralong Sion S.A.) à élargir cette assise.

La construction des panneaux eux-mêmes a été confiée à l'entreprise Solioz & Merkli de Grône. Cette proximité est favorable en termes de protection de l'environnement, puisqu'elle évite de devoir importer ces éléments depuis l'Italie ou la France. L'entreprise Proz à Riddes a quant à elle fourni les matériaux de base pour la conception de ces plaques. Le béton utilisé est amené à haute température, ce qui évite l'apparition ultérieure de fissures et ce qui accroît la durabilité de l'ouvrage. Il est à noter que les parapets qui borderont le futur tracé seront, eux aussi, préfabriqués.

La route reste ouverte

Autre avantage des TerraClass, leur installation ne nécessitera pas la fermeture de la route. Le groupe international Freyssinet (qui a été fondé en Suisse) a réalisé les calculs et fourni les dimensions des panneaux destinés à l'élévation de ces murs. Le premier tronçon sera terminé pour Noël. L'objectif consiste à ne pas perturber la circulation durant la période allant des fêtes de fin d'année à carnaval. Un plan général d'alarme et de sécurité a par ailleurs été prévu pour la durée des travaux. Ce dispositif repose sur un radar qui régule le débit des véhi-

cules en fonction du trafic mesuré à un moment précis. Ce système tient compte des tranches horaires qui connaissent à l'accoutumée une forte circulation. En cas d'urgence, les ambulances se voient bien entendu accorder la priorité.

Le deuxième tronçon sera achevé pour la fin juin 2014, soit avant les vacances de la branche du bâtiment. D'août à fin décembre 2014, deux autres étapes déboucheront sur la finalisation des travaux de soutènement. Selon les dernières estimations des maîtres d'œuvre, ces délais seront respectés. En ce moment, le chantier compte même une légère avance par rapport au planning initial. Il est à noter que les anciens moellons qui étaient disposés dans les murs existants seront réutilisés dans les nouveaux ouvrages. Le budget pour ces trois années de travaux s'élève à trois millions de francs. Plus largement, le recours au TerraClass aura valeur de test pour le Service des routes, des transports et des cours d'eau de l'État du Valais. En cas de succès, ce procédé devrait être repris ailleurs dans le canton.

Des coûts partagés

Le suivi des travaux fait intervenir en qualité d'expert le bureau Nivalp pour la dimension environnementale et le Bureau d'Études Géologiques

S.A. (BEG) d'Aproz. Du point de vue paysager, une étude préliminaire a été conduite à l'initiative de la Commune de Sion afin de déterminer combien coûterait l'harmonisation du site avec son environnement. Il est alors apparu que de tels aménagements entraîneraient un net surcoût de 85 francs par mètre carré. Le principe établissant que ces murs font partie d'un ouvrage qui doit se voir a été en fin de compte adopté. Au niveau des finances toujours, les dépenses engendrées par le chantier seront réparties entre la commune de Sion, qui en assumera le quart, et les autres communes mitoyennes de la route (en fonction de la part de leur territoire qui est concernée). Tout a été entrepris afin de réaliser ces travaux dans des conditions aussi peu dérangeantes que possible pour la population. Le bénéfice final que les Nendards en retireront sera considérable, puisque ces aménagements amélioreront de manière sensible la fluidité du trafic dans le secteur Turin-Chandoline.

Pourquoi le Terraclasse ?

Ressemblant à des Legos, ces pièces baptisées parfois « mur armé » ou « terre armée » (dans le cas de Freyssinet) ont plusieurs atouts par rapport aux techniques courantes. Dans le cas de la route de Nendaz, ces dernières auraient entraîné les désagréments suivants :

- Terrassement : trop d'excavation à réaliser

- TerraMur: la pente à 70 degrés l'excluait + la circulation aurait dû être coupée + l'entretien nécessaire aurait été considérable
- Mur poids: trop épais + trop cher
- Mur en béton: semelles trop grandes + la circulation aurait dû être coupée
- Paroi ancrée: ancrages permanents à installer + trop cher + la paroi n'était pas verticale



les activités de l'ASPN

par Nadine Fournier



Le meunier de la chanson passe la plupart de son temps à dormir mais nos apprentis meuniers eux ne chôment pas et passent beaucoup de temps à entretenir et à améliorer le moulin et ses extérieurs. Plusieurs grands travaux ont été entrepris durant l'année 2012: réhaussement du chenal d'alimentation, reboisement des piliers en bois, finalisation du système électrique et isolation des cache-oiseaux afin de faire des économies d'énergie. Durant toute la bonne saison, la confrérie du moulin se retrouve chaque 2 semaines pour le fauchage et le nettoyage des alentours du moulin pour permettre aux nombreux visiteurs et pique-niqueurs de profiter d'un environnement accueillant. Nos confrères ne rechignent jamais à la tâche et œuvrent toujours

dans la bonne humeur et font preuve d'un véritable esprit de camaraderie. Un grand merci à eux.

L'ASPN festoie

Le 11 mai dernier, les moulins suisses ouvraient leurs portes à l'occasion de la Journée Suisse des Moulins. L'ASPN a profité de l'occasion pour se mettre sur son 31. Visite du moulin, démonstration de la fabrication de la farine, animations musicales et restauration pour tous les goûts.

Notre association était déjà sur pied de guerre le mercredi soir pour la fabrication des Guyènèfles qu'il fallait laisser reposer quelques jours, le jeudi pour la préparation du four et du levain, le vendredi pour confectionner le pain de seigle et monter les tentes

pour la fête. Le jour J, toute la petite troupe de la confrérie du moulin était au garde à vous, prête à accueillir nos visiteurs dans la joie et la bonne humeur.

Les visites du moulin remportèrent un réel succès auprès de nos hôtes venus nombreux. Lorsque l'heure du repas approchait et qu'il fallait passer à la caisse, la tâche se compliquait pour nos visiteurs. Non pas pour sortir le porte-monnaie mais pour commander le dîner. « Bonjour, c'est quoi des « Guyènèfles » ?

L'ASPN expose

Le 6 octobre prochain, l'ASPN vous donne rendez-vous à la fête patronale pour le vernissage d'une nouvelle exposition intitulée Basse-Nendaz,

« 100 ans à l'ombre du clocher » qui se déroulera au Foyer Ma Vallée et à la salle de gymnastique du cycle d'orientation. Cette exposition dévoilera le village au fil du temps et ses habitants. Pour monter une telle exposition, nous avons besoin de vous. Si vous possédez des documents photographiques concernant Basse-Nendaz, ses familles, des événements insolites ou non, merci de me contacter soit par téléphone au 027 289 56 09 ou par e-mail nadine.fournier@nendaz.org. Nous numérisons vos documents pour les conserver le plus longtemps possible, puis nous vous les rendons. La suite de notre travail consiste à les inventorier et à les analyser. Merci d'avance pour votre aide.

L'ASPN Tweet

Quel est le point commun entre le FC Sion, Le Pape François, George Clooney et l'ASPN? On boit tous du café? Loupé, ce n'est pas ça! Ce sont les réseaux sociaux! Depuis le mois de juin notre association est partie à la conquête de ce vaste monde! Idée

saugrenue pour les uns, idée géniale pour les autres. En publiant des photos, des vidéos anciennes et de petites anecdotes historiques sur Nendaz nous espérons intéresser les jeunes à notre richesse patrimoniale! Facebook a remporté un véritable succès, après 24 heures, nous avons déjà plus de 150 fans et de nombreux messages d'encouragement! Vous voulez suivre nos actualités et nos publications sur le net mais vous êtes un anti-Facebook, j'ai la solution. Inscrivez-vous sur Twitter, le réseau préféré des peuples et abonnez-vous à Patrimoine nendard!



Petits rappels

- Tous lundis : visites du vieux village et du moulin. Inscription à Nendaz Tourisme 027 289 55 89, info@nendaz.ch.
- Location du Moulin : jusqu'à 40 personnes sur deux étages. Renseignement chez Rolande Délèze 027 288 70 99.
- Vieux objets : ne les jetez pas! Prenez contact avec Simon Fournier au 079 340 76 82 ou avec Jean-Jacques Praz au 079 380 81 55.

nendaz sport : 10 ans de promotion communale du sport

par Manu Praz



A la demande de la rédaction de Nendaz Panorama, Manu Praz, ancien membre de la commission sport, animation et culture, retrace quelques étapes de ce programme communal de promotion de l'activité physique.

Décembre 2003 – août 2013, 10 ans : 10 ans ou la vie d'un sympathique projet initié en 2002 par quelques passionnés de sport. Dès le départ, une certaine ténacité a été nécessaire pour convaincre les nombreux partenaires sportifs de notre commune. Que de séances avec les clubs, les instances touristiques, scolaires et finalement politiques pour que ce beau projet soutenu par l'Office fédéral du sport de Macolin puisse prendre son envol.

2002-2003 : les premiers pas

Mes premiers souvenirs vont à cette première réunion rassemblant quelques passionnés de la cause sportive pour leur contribution au lancement de ce concept. Pour la petite histoire, les clubs sportifs étaient représentés par Gaëtan Fournier et Pierre-Alain Fragnière, Sébastien Epiney était le porte-parole des acteurs du tourisme, Jean-Pierre Dénéreaz défendait les intérêts de la direction des écoles; finalement Eric Loye et le soussigné complétaient ce groupe après avoir siégé quelques temps au sein de l'Association du centre sportif, avant que celle-ci ne soit dissoute et ses activités reprises par l'Administration communale. La formulation des objectifs était claire et permettait de couvrir au sens large

la promotion communale du sport. Le projet visait à «**soutenir, encourager et provoquer toutes les initiatives tendant à développer pour tous, la pratique de l'éducation physique et sportive afin d'améliorer le bien-être et la santé des habitants et des hôtes de Nendaz.**»

Les débuts furent timides puis petit à petit les activités sportives s'étoffèrent, les offres de mouvements initialement développées pour les enfants furent rapidement complétées par un programme à la carte pour les adultes. Dans le domaine de l'éducation physique en milieu scolaire, quelques interventions frivoles et méfiantes étaient mises en place avec l'accord de la direction des écoles et du Service de l'enseignement du DECS. Finalement, en été 2004, le premier programme sportif touristique démarrait et sans tarder une offre attractive séduisait nos hôtes 6 semaines durant.

Pour cette période de lancement, j'adresse 2 clins d'œil particuliers. Le premier à l'attention de Didier Ramet et de toute son équipe de moniteurs et maîtres de sport de la colonie des Gentianes pour leur engagement sans failles dès le départ de ce beau projet. Le deuxième est destiné à nos autorités fédérales et communales pour avoir permis le démarrage de ce concept de promotion du sport via un financement remarquable. Le Canton du Valais ne soutenait en effet que «moralement» un concept certainement trop innovant pour lui. Innovant car Nendaz Sport est d'ailleurs depuis 2003 une des principales cartes de visite de l'Office fédéral du sport lorsqu'il s'agit d'évoquer la promotion du sport dans les communes.



2005-2008 : Nendaz Sport cherche son rythme de croisière

En 2005, Nendaz Sport poursuit son développement tout azimut avec un certain renforcement des collaborations avec l'école, la première édition de la Suisse bouge et dès décembre 2005 un signal fort de nos autorités communales pour assurer la pérennité du projet. En effet, notre Administration communale reprend à son compte la part de la subvention fédérale échue et intègre la notion de sport à son organigramme. Dès lors, Nendaz peut se targuer d'être l'une des rares communes valaisannes (hormis les grandes villes) à posséder, au sein de son administration, une entité pour organiser et promouvoir le sport.

2005 et 2007 voient successivement la réalisation de plusieurs enquêtes auprès de la population. Les résultats sont éloquentes et présentent déjà les bénéfices de la promotion communale du sport. Certains chiffres vont même jusqu'à interpeller les responsables cantonaux de la santé puisque la proportion des enfants en surpoids est 2 x moins importante à Nendaz qu'ailleurs dans le Canton. Les jeunes nendards passent plus de temps à bouger et également moins de temps devant leur écran de télévision ou d'ordinateur. En 2007, seul 7% des enfants de 10 à 12 ans étaient inactifs alors que plus de 80% avouaient pratiquer des activités physiques régulièrement durant la semaine. Eloquent, à ce propos le Nouvelliste du 6 mars 2008 titrait «les nendards sont très sportif». Un peu à la même époque et dans le même quotidien, notre président Francis Dumas avouait même : «grâce au concept sportif Nendaz Sport j'ai arrêté de fumer...».

Collaboration Nendaz-Veyonnaz

Dès 2007 encore, le concept sportif s'ouvre aux habitants de Veyonnaz. Un partenariat entre les 2 communes permet aux «barloukas» de bénéficier des mêmes prestations que les nendards aussi bien pour les animations scolaires que pour les programmes enfants ou adultes. La commune de Veyonnaz délègue 2 personnes pour prendre part aux travaux du groupe de pilotage afin de mieux coordonner

les activités multi-sites. Cette collaboration facilite également la mise en commun des différentes infrastructures sportives et plus particulièrement la piscine qui accueille régulièrement les classes de Nendaz ainsi que différents cours pour enfants et adultes.

2008, déjà 5 ans et quelques chiffres pour illustrer cet engouement sportif

- chaque semaine près de 200 enfants participent aux activités parascolaires
- durant l'année scolaire, dans le cadre des cours d'éducation physique des écoles primaires et lors des semaines sportives du CO, la collaboration s'intensifie encore
- mai 2008 : 4^e participation de Nendaz à la campagne nationale La Suisse bouge
- plus de 3000 heures d'activités physiques sont réalisées par 1600 participants en 1 semaine soit l'équivalent de 93 matchs de football de 90' avec 22 joueurs !
- été 2008 : près de 1000 hôtes de Nendaz ont participé à une dizaine d'activités sportives organisées chaque semaine durant les mois de juillet et août et encadrés par des moniteurs spécialisés.
- automne 2008 : 140 adultes se rencontrent régulièrement pour marcher, jouer, nager et se détendre.

2009-2013 : des hauts et des bas, de nouveaux projets, une nouvelle équipe

Contrairement à la période précédente durant laquelle j'ai vécu de l'intérieur l'évolution de Nendaz Sport, ma perception diffère quelque peu pour ce deuxième quinquennat puisque je n'étais plus directement impliqué dans l'organisation de ce projet. Mon regard externe se plaît cependant à relever certaines étapes.

En 2010, l'Office fédéral du sport développe un nouveau programme à l'attention des communes suisses. Eric Délèze, membre du groupe de pilotage participe à la première formation de coordinateur communal de sport en compagnie de 3 autres candidats valaisans des communes de Grône, St-Maurice et Sion. Eric

est alors membre de la Commission Sport, Animation, Culture, il s'investit sur plusieurs fronts et s'implique plus particulièrement dans l'événementiel en cherchant à développer des synergies avec certains clubs nendards. Responsable de la Suisse Bouge, il met un accent spécial sur l'organisation de cet événement avec une décentralisation des activités sportives. La participation des écoles, avec la collaboration et l'engagement très dynamique de M^{me} Marie-Cathy Constantin sous-directrice des Ecoles de Nendaz en renforce le succès. Le lancement du slowup sur les berges du Rhône devient un rendez-vous incontournable. Le travail de fin de certificat d'Eric sera axé sur le « label Commune en Santé » il travaillera en collaboration avec la Commission Sport, Animation et Culture pour l'obtention de ce label 3*.

En juin 2012, Charly Venetz reprend le flambeau en compagnie de Christophe Millier. La même année, Charly Venetz suivra une formation à l'institut pour le management des associations de l'université de Fribourg/Suisse. Il obtiendra un certificat de management du sport SOMIT (Sport Organisation Management Interactive Teaching & Learning) le 10 janvier 2012. Dès lors cette direction bicéphale entourée d'un comité dynamique en partie renouvelé, donne un nouvel élan au concept communal sportif Nendaz Sport. Une analyse approfondie du concept permettra de jeter de nouvelles bases aussi bien pour la gestion administrative que pour les forces exécutives ou stratégiques. Une charte est constituée et le logo nouvellement adapté. Pour les 10 ans de Nendaz Sport, une nouvelle salle de gymnastique voit le jour à Haute-

Nendaz. Ce nouvel espace dédié au mouvement facilitera le développement de nouvelles activités par tous les acteurs du sport nendard.

En guise de conclusion...

Une commune active est une commune où il fait bon vivre, une commune active avec comme moteur le MOUVEMENT. Source naturelle d'énergie et de vitalité, le mouvement reste sans aucun doute le meilleur des médicaments à la disposition de notre population pour lutter contre les méfaits de la sédentarité. Merci à nos autorités communales qui ont facilité le développement de ce projet de promotion de la santé par l'activité physique et à tous les intervenants qui l'animent au fil des jours, des semaines et des années. Bon anniversaire à Nendaz Sport! Et pleins succès pour les 10 prochaines années. ■

Fêtons ensemble les 10 ans de Nendaz Sport

- **Mercredi 21 août 2013 à 18h : conférence de M. Jean-Pierre Egger : « Chemin vers l'excellence » à la nouvelle salle de gymnastique de Haute-Nendaz.**

Cette conférence promet d'être passionnante pour tous les acteurs du sport ! Elle sera suivie d'un moment d'échange avec M. Jean-Pierre Egger autour d'un apéritif.

- **Dimanche 25 août dès 9h : grande fête d'anniversaire « 10 ans, 10 animations sportives ! » sur la plaine des Ecluses pour toute la population nendette et les hôtes.**

En famille, en solo, en groupe venez nous rejoindre, de nombreuses animations vous attendent. Vous aurez la possibilité de faire du sport, de participer aux animations, de découvrir quelques talents ou d'être là avec nous pour encourager vos proches. Un grand concours et de nombreux cadeaux généreusement offerts par les parrains de la fête vous attendent ! **Toutes les installations sportives seront ouvertes gratuitement ce jour (tennis, piscine...).** A midi rendez-vous pour la grande grillade-party, des grils sont mis à votre disposition. Il ne vous reste qu'à vous munir de vos tranches, saucisses, boissons et autres délices dans votre panier de pique-nique sans oublier le principal : **vos baskets et votre bonne humeur ! A très bientôt et au plaisir de partager ces heures dominicales de détente en toute simplicité avec vous.**

les métiers liés au tourisme

par Nendaz Tourisme



Le tourisme, un des principaux piliers de l'économie valaisanne et nendette, touche de nombreuses professions, dont certaines sont méconnues. C'est un domaine très vaste et intéressant. Dans les prochains numéros du Nendaz Panorama, nous souhaitons vous présenter différents métiers et espérons que ces brèves présentations vous feront passer de bons moments et découvrir, peut-être, que vous êtes également un acteur du tourisme local.

Profession : accompagnateur en montagne

Que ce soit en été ou en hiver, la randonnée est une activité très appréciée puisqu'elle se pratique dans la nature, au milieu de paysages grandioses tout en permettant un mouvement propice à la détente, à l'observation et au dépassement de soi. Plusieurs professions visent à accueillir, informer et encadrer les amateurs de randonnées selon le niveau et l'intérêt de chacun : guide de montagne, guide du



patrimoine ou professeur de sports de neige. Aujourd'hui nous allons découvrir ensemble une jeune profession, celle d'accompagnateur en montagne.

Un métier complémentaire à celui de guide de montagne

Les accompagnateurs ou les accompagnatrices en montagne conduisent et encadrent des groupes dans des milieux montagnards (randonnées, trekking, raquettes à neige). Lors de leurs excursions, qui peuvent durer d'une journée à plus d'une semaine, ils traitent de thèmes liés à la faune, la flore, l'histoire, la géologie ou la lecture du paysage. Ils assurent la sécurité de leurs clients sur des terrains parfois délicats.

Cette profession existe en France depuis une quarantaine d'années alors qu'elle a été fondée à St-Jean en Valais, il y a moins de 20 ans. Son domaine d'action s'arrête là où les équipements d'escalade et de glacier deviennent nécessaires (cordes, piolets, crampons, skis, etc.). Moins physique et technique que le métier de guide de montagne, cette profession lui est complémentaire. Elle se base davantage sur la découverte et l'observation de l'environnement dans lequel on évolue.

Le plus beau bureau du monde

Ce métier est réservé aux amateurs de grands espaces et de liberté. Son environnement principal n'est pas un bureau ou un atelier mais plutôt un sentier qui longe le bord de l'eau ou une arête au sommet d'un col. Grand observateur, l'accompagnateur a déjà vu bien avant nous l'aigle qui plane majestueusement sur nos têtes ou le troupeau de chamois regroupés à flanc de montagne. Il nous fait découvrir un endroit qu'il connaît comme sa poche et rend notre randonnée inoubliable. A Nendaz, avec 250 km de randonnées et 100 km de bisces, les accompagnateurs évoluent dans un vaste domaine. Faire une randonnée avec un accompagnateur amène une dimension que l'on n'a pas lorsqu'on se promène avec une carte pédestre. En plus du plaisir de l'effort et de la beauté des paysages, on revient chez soi avec le sentiment d'avoir appris des secrets, visité des endroits rares et partagé une expérience humaine.

Interview Yvette Martignoni

Nous rencontrons aujourd'hui Yvette Martignoni, dans son bureau, à Nendaz. Cette femme dynamique a toujours concilié vie familiale et professionnelle avec engagement et enthousiasme. Collaboratrice administrative auprès de Nendaz Tourisme, elle exerce également la profession d'accompagnatrice en montagne, à temps partiel.

NT: Qu'est-ce qui t'a donné envie d'exercer cette profession ?

Y.M.: J'ai lu un article qui parlait de cette formation à ses débuts, en 1997. Comme j'appréciais les promenades en montagne depuis toujours et que cette formation était mise sur pied en Valais (à St-Jean), je me suis dit que ce serait un challenge intéressant. Par contre, je n'aurais jamais imaginé que ce métier touchait à autant de matières et de domaines.

NT: Quelle formation est requise pour pratiquer ce métier ?

Y.M.: Il existe plusieurs formations en Suisse. Celle d'accompagnateur en montagne de St-Jean est basée sur la formation française. Madeleine Wiget, médecin au Val d'Anniviers fut la fondatrice de la profession en Valais. Cette formation en cours d'emploi permet de passer un examen pour obtenir le brevet fédéral. Comme nous sommes dans un canton bilingue, la formation est donnée en français et en allemand.

NT: D'autres capacités/compétences sont-elles également nécessaires ?

Y.M.: Il faut avoir notamment une bonne condition physique, aimer la nature et la montagne et avoir le sens de l'organisation. Il faut aimer partager et transmettre et surtout être à l'écoute de l'attente de nos clients. Le but n'est pas d'apporter une masse d'informations, que les personnes vont rapidement oublier, mais plutôt de faire naître des émotions. C'est un métier exigeant, difficilement envisageable pour un plein-temps car les heures dévolues à la préparation et au repérage sont assez importantes.

NT: Quelles satisfactions rencontres-tu dans l'exercice de ton métier ?

Y.M.: Je suis très heureuse de pouvoir faire partager la découverte d'un environnement que j'apprécie. J'aime aussi beaucoup raconter des anecdotes ou des légendes. J'essaie aussi de personnaliser mes sorties de différentes façons, par exemple en proposant aux participants d'éteindre leurs portables, en faisant des moments de marche silencieuse ou en finissant la balade les pieds dans l'eau. J'apprécie le partage avec des personnes de milieu et d'horizons différents. Il est également important de prendre du recul par rapport à ce qu'on sait et de garder un regard neuf. Un élément qui pourrait nous paraître banal sera une découverte captivante pour nos clients. Il faut se mettre à leur place pour ne pas passer à côté des choses importantes.

NT: Quelles difficultés rencontres-tu dans l'exercice de ton métier ?

Y.M.: Dans les groupes, il y a souvent des différences de conditions physiques. Il faut s'adapter aux moins rapides tout en gardant un rythme assez soutenu pour les plus exigeants. L'accompagnateur est le ciment du groupe. C'est lui qui doit créer un esprit de groupe positif tout en tenant compte des différents caractères. Il faut aussi être très flexible et prévoyant dans la préparation de son programme. En montagne, les changements de météo peuvent être très rapides par exemple.

NT: Ton endroit préféré ?

Y.M.: Nous avons la chance de vivre dans une belle région pleine de lieux magiques où j'aime me promener. Ces endroits changent selon les saisons et mes envies. Mais il y a un lieu qui me tient à cœur, c'est la Dent de Nendaz parce que je souhaiterais que chaque habitant de Nendaz y monte au moins une fois dans sa vie.

Une expérience à vivre

Chacun peut contacter un accompagnateur car celui-ci adapte ses propositions au niveau et envies de tous. Pas besoin d'être un alpiniste chevronné pour faire de la montagne. De bonnes chaussures de randonnées suffisent. Comme l'accompagnateur connaît bien la région, il est facile pour lui de cibler les attentes de ses clients. Le budget ne devrait pas être un frein trop important car on peut limiter les frais de différentes manières. En partant en groupe par exemple, on peut s'offrir une journée rando pour 40 fr. La barrière des langues ne constitue pas un obstacle car de nombreux accompagnateurs parlent plusieurs langues étrangères.

Infos utiles :

- **Devenir accompagnateur ?**
Association pour la formation d'accompagnateur en moyenne montagne (AFAMM)
Direction de la formation
M. Nicolas Antille
3967 Vercorin
www.accompagnateurs.ch
- **Trouver un accompagnateur dans la région de Nendaz ?**
Liste à disposition auprès de Nendaz Tourisme. Bureau des guides et accompagnateurs www.guidesvalais.com
- **Découvrir les secrets des bisses ?**
Offre spéciale : «Le bisse raconté», Balade accompagnée sur les bisses de Nendaz. Tous les mardis de 14h à

17h, inscriptions auprès de Nendaz Tourisme la veille. 30 fr./adulte et 25 fr./enfant. De mai à octobre. Cette activité peut aussi se faire dans le cadre d'une sortie d'entreprise. ■



esprit nature - comportement le long d'un bisse

par Yvette Martignoni

Le bisse est fragile et demande beaucoup d'entretien.

Il est propriété privée et n'appartient pas à la collectivité; il est utile à l'agriculture. Tout dégât entraîne la remise en cause de son existence.

- Ne pas endommager la berge, ne rien jeter dans le bisse; risque de débordement.
- Ne pas rouler en vélo (VTT) sur le bisse, c'est interdit.
- Les chiens doivent être tenus sous contrôle.



un loto et plusieurs rendez-vous

par François Praz

La ludothèque ne cesse de diversifier son offre. Cet automne ne fera pas exception à la règle avec plusieurs innovations prévues.

L'espace dédié au jeu de Nendaz qui est situé sous le centre scolaire de la Biolette n'aura jamais aussi bien porté son nom qu'en cette rentrée scolaire. Plusieurs événements prometteurs figurent en effet déjà à son

agenda. Mais, avant toute chose, signalons que, même si elle fait relâche durant l'été, la ludothèque aura tout de même reçu pendant la période estivale les enfants qui participaient au Passeport Vacances, ceci durant une demi-journée à chaque fois. Comme on le voit, les 12 animateurs bénévoles, regroupés autour de la Présidente Sarah Praz, ne connaissent guère de répit dans leurs

activités. Le dimanche 29 septembre à partir de 16h, ils ont ainsi prévu un loto qui aura pour cadre la salle du centre sportif de Haute-Nendaz. L'objectif de cette première édition restera bien entendu de proposer des animations aux enfants de la Commune. L'originalité de ce loto consistera dans la palette de prix destinée aux heureux vainqueurs. Dans leur majorité, il s'agira de jouets, de jeux



de société et de jeux électroniques. Il y aura, qui plus est, des séries spéciales thématiques, dont une qui sera consacrée au sport. Les autres détails concernant cette manifestation seront dévoilés fin août - début septembre.

Les semaines qui suivront ne faibliront pas en intensité. Elles verront l'organisation d'autres événements, dont la Nuit du conte qui aura lieu cette année en novembre. Avant cela, une après-midi jeu sera à nouveau organisée en octobre. En décembre, ce sont les classes d'école qui, en règle générale, viennent faire une escapade du côté de la Lud'Oasis. Là encore, les détails sur chacune de ces animations seront communiqués ultérieurement. Il est à noter que plusieurs formules intéressantes sont proposées tout au long de l'année aux enfants qui souhaitent découvrir cet espace. Pour ceux d'entre eux qui commencent la première enfance, des bons découverte sont offerts afin qu'ils puissent fréquenter gratuitement la ludothèque pour une période de trois mois. Tous sont libres d'adhérer ou non ensuite à ce véritable club pour joueurs en herbe. À titre de rappel, il n'en coûte que 20 francs par an, somme à laquelle viennent s'ajouter entre un et cinq francs pour chacun des 1'000 jeux que l'on aura emprun-

tés (les prêts durent trois semaines). Lorsque les locaux sont ouverts, les enfants peuvent en outre venir y jouer au gré de leurs envies. Les adultes sont, eux aussi, concernés. Beaucoup seraient surpris de découvrir le plaisir qu'ils peuvent retirer de ces jeux (en particulier ceux destinés aux huit ans et plus).

Même si la fréquentation est tout à fait satisfaisante, la Lud'Oasis espère séduire un nombre plus élevé de fidèles parmi les 6'000 habitants de Nendaz. Pour ce faire, ses animateurs misent sur des jeux de qualité. Outre les classiques qui rencontrent toujours un vif succès, tels les Playmobil et les Lego, toutes les catégories de jeux sont disponibles, des jeux de réflexion à ceux tirés d'émissions de télévision, sans oublier ceux qui privilégient la stratégie. Les animateurs se montrent très réceptifs aux suggestions d'achats qui leur sont soumises. L'ensemble des jeux sont répertoriés et entretenus avec soin. Plusieurs pistes sont donc explorées en ce moment afin de faire connaître la gamme des prestations qu'offre la ludothèque. Celles-ci englobent des costumes de carnaval, des forfaits pour le prêt d'une série de jeux le temps d'une fête d'anniversaire ou autre, de même que des après-midi de rencontre avec les aînés, comme cela a été le cas ce printemps au «Foyer



Ma Vallée». Dans notre société où le temps manque pour que les parents organisent des activités ludiques avec leurs enfants, l'une des missions de la ludothèque consiste à faire redécouvrir le plaisir qu'il y a à partager de tels moments de détente.



Infos pratiques

La ludothèque organisera deux ouvertures exceptionnelles pour que ses adhérents puissent ramener les jeux loués durant la période estivale, à savoir le vendredi 30 août de 18h à 20h et le samedi 31 août de 9h à 11h.

La ludothèque reprendra dès le lundi 9 septembre 2013 ses heures d'ouverture habituelles, soit les lundis, jeudis et les premiers mercredis du mois de 16h à 18h30 (hors vacances scolaires)

Contacts :

téléphone : 079 943 01 71
(pendant les heures d'ouverture)
e-mail : info@ludonendaz.ch
Internet : www.ludonendaz.ch